

Québec.—Le ministère de la Santé, sous la juridiction du ministre de la Santé, a été substitué à l'ancien Service Provincial d'Hygiène à la fin de l'année 1936.

En 1926, la province de Québec a inauguré un nouveau système connu sous le nom d'“unités sanitaires de comté”, comportant un service sanitaire régulier à temps entier pour chaque comté ou groupement de deux ou trois comtés voisins l'un de l'autre. Il existe présentement 42 unités de ce genre qui embrassent 52 comtés. D'autres comtés demandent le même privilège. Les anciens officiers sanitaires de district, dont le nombre est maintenant réduit à 11, voient à tous les comtés non encore organisés en unités sanitaires.

Les services de tous les officiers et de leur personnel d'infirmières, inspecteurs, etc., sont dispensés sous forme de consultations, conférences publiques, inspections scolaires, cliniques ambulantes de pédiatrie et de tuberculose, enquêtes de toutes sortes, immunisation, assainissement, etc.

Le ministère de la Santé maintient, en plus de son service administratif, les divisions suivantes: laboratoires, génie sanitaire, démographie, hygiène mentale, institutions de charité publique, districts et unités sanitaires, épidémiologie, hygiène industrielle et alimentation. Cette dernière comprend aussi l'hygiène maternelle et la puériculture. Une nouvelle division, celle de la tuberculose, est en voie d'organisation.

Au nombre des activités du ministère, il y a encore le travail de prévention des épidémies, plus particulièrement de la tuberculose et les causes les plus importantes de la mortalité infantile. A cette fin, le ministère a établi 21 dispensaires anti-tuberculeux et 70 cliniques de pédiatrie, y compris ceux et celles subventionnés par le gouvernement. Au cours de l'année 1937-38, les cliniques ambulantes et les dispensaires anti-tuberculeux ont examiné 23,712 personnes. Les unités sanitaires de comté ont immunisé 29,413 enfants contre la diphtérie, formant un total de 271,919 avec ceux ayant déjà été immunisés.

Ontario.—Le ministère de la Santé est administré par un ministre du gouvernement. Celui-ci est assisté d'un sous-ministre et d'un officier médical en chef de la santé dans l'application du programme du ministère. Ses activités comportent les divisions suivantes: hôpitaux, prévention de la tuberculose, maladies évitables, laboratoires, hygiène maternelle et infantile et service public d'infirmières, hygiène de la bouche, génie sanitaire, hygiène industrielle et inspection des écoles d'infirmierie.

Le travail local est effectué par un conseil d'hygiène et un officier sanitaire pour chacune des 900 municipalités. Quatorze municipalités emploient des officiers sanitaires à leur service exclusif.

L'intérêt croissant de la population pour la prévention de la tuberculose justifie l'importance accordée depuis trois ans par le gouvernement à ce domaine de l'activité du ministère de la Santé. Le gouvernement paie l'entretien de tous les tuberculeux qui sont indigents au point de vue médical et qui ont besoin d'être soignés dans un sanatorium. En ce qui concerne la tuberculose, un service de diagnose est mis à la disposition de tous les médecins au moyen de cliniques ambulantes dont la base est établie en différents centres à travers la province.

Le ministère continue ses efforts en vue de rendre le diagnose et le traitement du cancer accessibles à tous. Sept cliniques sont en opération dans ces centres choisis de la province, chacune étant généreusement subventionnée par le ministère.

Le ministère se rend responsable de la distribution gratuite des produits biologiques utilisés dans la prévention et la guérison des maladies évitables. L'insuline